

Bégard, le **17 JUIN 2026**

ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT VC8 (RUE DE LA CHAPELLE) ET VC71 (PARALLÈLE A LA RD767), DU 23 AU 30 JUIN 2026

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
SG/RM 80-06/26

02 96 45 20 19

mairie@begard.bzh

www.begard.bzh

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant le programme de voirie 2026,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, VC8 (rue de la Chapelle) et VC71 (parallèle à la RD767), dans le cadre de la réfection des voies.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite VC8 (rue de la Chapelle) et VC71 (parallèle à la RD767) du 23 au 30 juin 2026, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise COLAS, qui effectue ces opérations pour le compte de la commune, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre de secours et d'incendie de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise COLAS.

Le Maire



Pour le maire, par délégation
L'adjoint au maire

Olivier PICART